

Communiqué de presse, 18 juin 2026

MARSEILLE : DESTRUCTION PUBLIQUE DE PRODUITS CONTREFAISANTS

*Une opération emblématique qui marque la volonté commune de lutter contre
la contrefaçon dans le sud de la France*

À l'occasion d'une conférence de presse organisée, ce 18 juin 2026 à Marseille, la Préfecture, le Tribunal Judiciaire de Marseille, les autorités douanières et administratives et l'Union des Fabricants (UNIFAB), procèdent à la destruction publique de produits contrefaisants saisis dans le cadre des opérations menées récemment dans la cité phocéenne.

Cet acte fort et symbolique, intervient dans la foulée de la fermeture d'un haut lieu, longtemps identifié comme l'un des principaux points de distribution de faux produits dans le sud de la France : le Marché du Soleil.

La contrefaçon en chiffres : une menace globale, des victimes réelles

La contrefaçon ne se résume pas à de simples copies. Derrière chaque produit falsifié se cachent des réalités économiques, environnementales, sanitaires et sociales alarmantes : A elle seule, la contrefaçon représente **2,5 %** du commerce mondial, selon l'OCDE, soit des centaines de milliards d'euros de marchandises illicites circulant chaque année.

Par sa simple présence sur le territoire, elle occasionne la perte de plus de **38 000** emplois chaque année, fragilisant des filières entières et pénalisant les travailleurs du secteur.

34 % des consommateurs français ont déjà acheté un produit contrefaisant en croyant acquérir un article authentique, ce chiffre atteint les **37%** lorsque l'on parle des 15-18 ans.

Ces chiffres rappellent que la contrefaçon n'est pas un délit sans victime. Elle détruit des emplois, trompe les consommateurs, fragilise l'économie nationale et nuit à la santé et la sécurité des consommateurs.

La protection des consommateurs : un enjeu de santé publique et de sécurité

Le consommateur est la première victime de la contrefaçon. Induit en erreur sur la nature ou l'origine d'un produit, il s'expose à des risques souvent méconnus mais potentiellement graves, car désormais la contrefaçon touche bien tous les secteurs d'activités :

- Textiles, maroquineries, chaussures et accessoires : teintures trop chargées en plomb, colles toxiques.

- Jouets et produits électriques : risques d'incendie, d'intoxication, de risques d'étouffement avec des pièces qui se détachent pour les enfants.
- Produits d'hygiène comme du gel douche, du déodorant ou bien même du dentifrice : substances nocives non contrôlées qui ne respectent aucunes normes, ni aucun tests.
- Médicaments falsifiés : dosages incorrects, principes actifs absents ou dangereux, risques vitaux pour les patients.
- Produits de parfumerie et cosmétique : substances chimiques non contrôlées, allergènes, métaux lourds.
- Pièces détachées automobiles : défaillances mécaniques pouvant provoquer des accidents mortels.

Contrefaçon et criminalité organisée : des liens indissociables

La contrefaçon est bien plus qu'une atteinte aux droits de propriété intellectuelle. Elle constitue l'un des piliers financiers de la criminalité organisée transnationale, au même titre que le trafic de stupéfiants ou le trafic d'êtres humains.

Comme le révèle le rapport de l'Unifab (lien) sur les liens qui unissent les réseaux criminels à ceux de la contrefaçon, des enquêtes menées par les services spécialisés mettent en lumière l'utilisation des bénéfices générés par la ventes de de contrefaçons, notamment dans :

- Le blanchiment d'argent : les bénéfices colossaux générés par la vente de contrefaçons sont réinjectés dans l'économie légale via des structures commerciales fictives ou des transactions opaques.
- Le financement du terrorisme : plusieurs enquêtes internationales ont démontré que des organisations terroristes tirent une partie de leurs ressources du commerce de produits contrefaits.
- D'autres trafics : les mêmes réseaux de distribution illicite sont souvent utilisés pour acheminer drogues, armes ou migrants, profitant des mêmes routes et des mêmes complicités.

Des opérations exemplaires, fruit d'une coopération public-privé

Cette conférence de presse réunit l'ensemble des acteurs mobilisés dans cette opération :

- Corinne Simon, Préfète de police déléguée des Bouches du Rhône
- Nicolas Bessone, Procureur de la République auprès du Tribunal judiciaire de Marseille
- Delphine Sarfati-Sobreira, Directrice générale de l'Unifab

En présence de :

- Michael Lachaux, Directeur régional de la Douane de Marseille
- Eugénie Ren, cheffe de l'antenne AGRASC de Marseille et l'administration pénitentiaire
- L'ATIGIP (Agence du Travail et de l'Intérêt Général) de l'administration pénitentiaire
- Les administrations locales compétentes

La réussite de ces opérations illustrent concrètement la force de la coopération entre secteurs public et privé dans la lutte contre la contrefaçon. C'est par la conjugaison des compétences douanières, judiciaires, administratives et des expertises apportées par les titulaires de droits que des résultats aussi significatifs peuvent être obtenus.

La destruction publique organisée ce jour à Marseille, a pour objectif de rendre visible ce qui est trop souvent invisible, et de rappeler qu'acheter une contrefaçon n'est pas un acte anodin.

Un foyer de contrefaçon désormais fermé

Pendant des années, Marseille a fait figure de point de vente et de distribution de produits contrefaisants en tout genre — vêtements, maroquinerie, chaussures, produits cosmétiques, accessoires — portant atteinte à de nombreuses marques françaises et internationales et trompant des milliers de consommateurs.

Les investigations menées conjointement par les autorités publiques ont permis d'intercepter plus de 200 000 faux produits, de démanteler les réseaux d'approvisionnement associés et d'obtenir la fermeture définitive de ce marché. Un résultat considérable, qui envoie un signal fort aux réseaux de distribution illicite opérant sur le territoire national.

La destruction publique : un acte pédagogique autant que judiciaire

Au-delà de sa dimension judiciaire, la destruction publique de ces 200 000 produits revêt une portée pédagogique essentielle. Elle rappelle aux consommateurs que derrière chaque produit contrefaisant se cachent des risques réels — pour leur santé, leur sécurité — et des conséquences économiques et sociales graves : emplois détruits, entreprises fragilisées, financement de réseaux criminels.

En rendant cette destruction visible et publique, les autorités affirment collectivement leur détermination à ne laisser aucun espace à l'économie de la contrefaçon.

L'UNIFAB : aux côtés des autorités sur le terrain

Présente à Marseille ce 18 juin, l'UNIFAB réaffirme son engagement aux côtés des pouvoirs publics dans la lutte contre la contrefaçon. Forte de ses partenariats avec la Douane française depuis 1990, la Gendarmerie nationale depuis 2018 et la Police judiciaire depuis 2024, l'Union des Fabricants œuvre quotidiennement pour renforcer les outils juridiques, opérationnels et pédagogiques disponibles pour protéger les entreprises, les marques et les consommateurs.

Ces actions "coup de poing", s'inscrivent dans un contexte de mobilisation nationale renforcée, qui a notamment inspiré l'édition française de la Journée Mondiale Anti-Contrefaçon le 4 juin dernier à Paris, et qui se poursuivra le 16 juillet prochain à Cannes avec le lancement de la campagne annuelle de sensibilisation des consommateurs.

À PROPOS DE L'UNIFAB

Fondée en 1872, l'Union des Fabricants (UNIFAB) est la première organisation française dédiée à la lutte contre la contrefaçon. Elle fédère plus de 200 entreprises et organisations issues de tous secteurs d'activité.

Contact presse :

Régis Messali - rmessali@unifab.com - 01 56 26 14 07 - 06 16 89 00 81